



Département de l'Oise
Ville de Bury
(60250)

DELIBERATION

2024-11

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2024

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 19
Représentés : 04 Voix délibératives totales : 23

OBJET : Affectation des résultats 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 avril à 18 heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le 26 mars deux mille vingt-quatre, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Mme Ingrid LACAU, Adjoints au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, Mme Françoise CHASSEING, Mme Karen DYS, Mme Véronique FAY, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH donne pouvoir à M. David BELVAL.

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN donne pouvoir à Mme Ingrid LACAU.

M. Jérôme GRUAIST donne pouvoir à M. Laurent GUYARD.

Mme Delphine MALLARD donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M57 applicable aux communes ;

Vu la délibération, ce jour, approuvant le compte de gestion 2023 et le compte administratif 2023 ;

Considérant qu'après avoir examiné le compte administratif, il est nécessaire de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

À l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré,

Article unique : **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	534 403.40 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 143 457.81 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	1 677 861.21 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-84 348.93 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-151 500.00 €
Besoin de financement F	=D+E -235 848.93 €
AFFECTATION = C	=G+H 1 677 861.21 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	235 848.93 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	1 442 012.28 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de St Just en Chaussée.



Bury, le 2 avril 2024

Le Maire,

David BELVAL